ABEP CORMICY Depuis 1931

TRAIL DE LA SAINT AUBEU

# Règlement TRAIL de la SAINT AUBEU 2025

Déroulement de l'épreuve - modalités générales

La section Trail de L'ABEP, place d'Armes 51220 CORMICY organise le Trail de la Saint AUBEU le **dimanche 7 septembre 2025**, 7e épreuve du Challenge Champ'Ardennes.

Contact : running@abep.cormicy.com ou Messenger via Trail de la Saint AUBEU ABEP Cormicy | Facebook

## Parcours - Deux parcours trail (800 pers. max):

- ✓ un Trail découverte 14 km D+ 360m limité à 500 participants ;
- ✓ un Trail court de 25 km D+ 650m limité à 300 participants ;

Ces épreuves ont lieu essentiellement dans les bois, elles seront balisées et chronométrées. Il est impératif que le comportement de chacun s'inscrive dans le respect des lieux traversés.

**Départs place de la mairie à Cormicy : 9h00 pour le 25 km et 10h00 pour le 14 km**

Les participants doivent respecter le code de la route lorsque les parcours traversent ou empruntent des voies de circulation. L'organisateur prévoit de mettre en place les indications nécessaires pour permettre aux concurrents de suivre correctement le parcours : flèches directionnelles, peinture temporaire, rubalise, signaleurs.

Dossard pucé personnalisé. Chronométrage par la société « Ultratiming ». **Barrière Horaire : 13h00**

- ✓ un Parcours randonnée d'environ 10 km (parcours balisé - 100 participants maximum) : Départ libre de 8h00 à 10h30 ; **inscription uniquement sur place** (5€) au profit de la lutte contre la polio (Rotary Club de Reims) ; ravitaillement inclus.

## Conditions d'inscription : Inscriptions pour les parcours trail uniquement en ligne sur le site **www.ledossard.com .** Pas de possibilité de s'inscrire sur place. Pas de vérification du PPS sur place.

| | Trail découverte (14 km) | Trail court (25 km) |
|---|---|---|
| Tarifs inscription jusqu'au 23 août 2025 | 10 € | 15 € |
| Tarifs inscription du 24 août 2025 au 6 septembre 20255 | 15 € | 20 € |

Lors de son inscription, chaque participant devra :

- ✓ pour les non licenciés, fournir ou certificat PPS (Parcours de Prévention Santé) de moins de 3 mois. https://pps.athle.fr/

- ✓ pour les licenciés FFA, fournir la photocopie de la licence en cours de validité au jour de la course ou à défaut certificat PPS

Le Trail Découverte de 14 km est ouvert aux personnes nées en 2010 et avant, sous réserve d'une autorisation parentale et du questionnaire de santé dûment rempli (https://pps.athle.fr/) pour les mineurs.

Le Trail court de 25 km est ouvert aux personnes majeures nées en 2006 et avant.

Seuls les dossiers complets (infos, règlement et protocole validé, PS ou licence valide, paiement) des concurrents seront validés et leur permettront de participer à la course.

L'inscription est nominative et le transfert d'inscription n'est pas autorisé.

Une part des bénéfices de ces droits d'inscription sera reversée au Rotary Club de Reims au profit de la lutte contre la polio. Etant un trail solidaire dont les bénéfices seront reversés, aucune annulation ne sera acceptée.

**Retrait des dossards :** INTERSPORTS THILLOIS le vendredi 5 septembre 2025 de 17h à 19h30 et le samedi 5 septembre 2025 de 10h à 19h30. Pour les retardataires, possibilité de retrait à Cormicy le dimanche 7 septembre 2025 de 8h00 à 9h30. Les dossards doivent être disposés sur la poitrine ou le ventre de façon à être visibles durant toute la course.

**Environnement :** Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit sur le parcours , sous peine de disqualification immédiate. Des poubelles sont mises à disposition au départ et à l'arrivée. Lors de la course, merci de conserver vos déchets (mouchoirs, plastiques, tubes…) dans vos poches et de les jeter dans les poubelles dédiées. Il est obligatoire de suivre les chemins balisés et de ne pas s'en écarter afin d'éviter toute érosion du sol et toute destruction de la végétation.

**Ravitaillement – Equipement :** L'épreuve est courue en semi autosuffisance : un ravitaillement liquide sur le parcours du 14 km et un ravitaillement liquide/solide pour le Trail 25 km. **A noter qu'il vous appartient de prévoir votre gourde, flasque,… que nous pourrons remplir au point de ravitaillement intermédiaire. Aucun gobelet ne sera distribué lors de la course !**

De ce fait, l'organisation recommande vivement aux concurrents de se munir de barres énergétiques ou de gels de leur choix et d'un minimum d'0,5 litre d'eau ou de boisson énergétique dans le contenant de leur choix (porte bidon, poche à eau etc...). Merci de respecter notre environnement, ne rien jeter sur l'espace public ! Des poubelles au(x) ravitaillement(s) intermédiaire(s) et à l'arrivée seront mises à votre disposition. Notre volonté : préserver notre environnement pour le bien-être de tous.

Un ravitaillement final sera proposé et distribué à l'arrivée à chaque coureur (selon protocole sanitaire en vigueur). A l'arrivée, une boisson sera offerte à chaque participant en échange de son dossard. Restauration sur place. Pas de vestiaires, ni douches. Toilettes publiques à disposition salle omnisports.

Chaque participant doit s'adapter aux conditions d'une course à pied en compétition se déroulant dans un environnement naturel, dans un esprit de responsabilité et d'autonomie. Il est conseillé à chaque coureur d'avoir une tenue adaptée aux conditions météo. Les bâtons sont autorisés.

**Récompenses :** Un classement scratch récompensera uniquement les 3 premiers H & F (exclus des récompenses par catégorie). Récompense pour le 1er de chaque catégorie. Podium dès 12h00. Affichage des résultats en ligne sur le site https://www.ultratiming.live

**Dispositif médical et sécurité :** Une équipe de secouristes agréés avec numéro d'urgence, une ambulance, un médecin et des secouristes bénévoles seront présents et répartis sur les parcours afin d'intervenir le plus rapidement possible en cas de besoin. Des signaleurs sont répartis sur le tracé. Les coureurs devront leur signaler tout problème de course dont ils pourraient avoir connaissance. Des VTT balai fermeront la course.

**Données personnelles et Droit à l'image :** Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser leur image pour tout support concernant l'événement à des fins promotionnelles (sites internet, réseaux sociaux et brochures). Le participant autorise à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de son image au profit de l'organisateur. Conformément aux dispositions de la loi dite « informatique et libertés », l'organisation informe les participants que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la fédération française d'athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à cette publication, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse cil@athle.fr. Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par www.ledossard.com et sont conservées jusqu'au jour de la course et destinées à l'association ABEP. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier auprès de l'organisateur.

**Assurance :** Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé. Cependant il incombe aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident. Conformément à la réglementation, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants du Trail. La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

**Modifications et Annulation :** L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours, l'heure du départ, d'arrêter l'épreuve en cours ou de l'annuler, notamment en cas de mauvaises conditions météo ou tout évènement d'ordre public ou d'intérêt général.
Si l'événement ne peut se tenir (pour des raisons liées à la crise sanitaire ou tout autre évènement inhérent à l'ABEP), tous les inscrits seront remboursés hors frais de gestion prélevé par ledossard.com.

**Engagement :** Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et du protocole sanitaire en vigueur. Il en accepte toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Tout participant dont le comportement sera en contradiction avec ce règlement fera l'objet d'une exclusion de la course.